



Dossier Ecolabel

La Fleur vous facilite le choix du vert



Introduction

L'Ecolabel européen a été créé en 1992 par la Commission européenne dans le but de promouvoir des produits dont les impacts sur l'environnement sont réduits, tout au long de leur cycle de vie, en comparaison avec des produits de nature et qualité équivalentes. Il vise également à fournir aux consommateurs des informations et des conseils exacts et scientifiquement établis sur les produits.

Il est symbolisé par une petite Fleur dont les pétales sont des étoiles.

Douze ans plus tard il reste méconnu du grand public, diverses enquêtes le montrent clairement. D'une part, peu de produits portant l'Ecolabel sont disponibles dans les rayons des magasins et, d'autre part, les producteurs hésitent à se lancer dans un système qui est peu connu des consommateurs.

Pour rompre ce cercle vicieux, la Commission a adopté une stratégie de promotion et de communication pour améliorer la visibilité de l'Ecolabel. En Belgique, celle-ci est organisée en deux phases : de septembre 2002 à septembre 2004, ce sont 120 producteurs et distributeurs qui ont été approchés afin de développer l'offre de produits et services écolabellisés. La seconde phase est orientée vers les consommateurs et trouve son point d'orgue pendant la semaine de la Fleur, du 18 au 24 octobre 2004.

Ouvrez grand vos oreilles, vous allez entendre parler de l'Ecolabel !

Principes

Tous les produits écolabellisés ont été contrôlés par des organismes indépendants afin de s'assurer de leur conformité à des critères stricts de qualité écologique et de performances. Qu'il achète du papier essuie-tout, une taie d'oreiller ou du carrelage, le consommateur est assuré d'acquiescer non seulement un produit plus respectueux de l'environnement, mais aussi de qualité équivalente, voire meilleure, que le même produit ne portant pas la Fleur.

La Fleur permet ainsi, tant aux producteurs qu'aux consommateurs, de faire la différence avec les produits ou services porteurs d'appellations ou de mentions d'inspiration écologique mais dépourvues de tout fondement officiel et vérifiable.

Les critères écologiques pour l'attribution de l'Ecolabel sont établis de telle manière que 30 % au maximum des produits présents sur le marché au moment de la détermination des critères soient susceptibles de répondre aux exigences fixées.

Ils sont particulièrement stricts afin de garantir un haut niveau de protection de l'environnement. Une récente étude du BEUC (mars 2004) a par exemple montré que les produits écolabellisés vont souvent au-delà de la législation en matière de substances dangereuses.



L'ÉTUDE DU BEUC

Les principales conclusions de l'étude du BEUC sont les suivantes :

- La législation européenne actuelle régit les produits chimiques uniquement en tant que substances autonomes ou en tant qu'éléments d'une préparation mais ne tient pas compte du bien de consommation en tant que produit fini. Par conséquent, des biens de consommation courante peuvent contenir des substances cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction. L'Ecolabel, par contre, tient compte du niveau et du type de produits chimiques présents dans le produit final.
- En termes de produits chimiques, les règles pour l'Ecolabel vont généralement au-delà de la législation : soit en interdisant complètement des produits chimiques dangereux, soit en définissant des limites beaucoup plus strictes que la législation.



Les produits couverts par l'Ecolabel européen sont des produits de consommation courante, à l'exception des produits alimentaires, des boissons et des médicaments. Sont également exclus du système : les substances ou préparations dangereuses et les produits fabriqués par des procédés susceptibles de nuire de façon significative à l'homme ou à l'environnement. Depuis peu, il s'applique également à des services (par exemple : les lieux hébergement touristique).

Il y a actuellement 21 catégories de produits ou services pour lesquelles des critères écologiques ont été définis sur base d'une analyse du cycle de vie. Cela signifie que les impacts écologiques du produit sont évalués pour toute la durée de vie du produit, depuis sa fabrication (y compris le choix des matières premières), jusqu'à son élimination à l'état de déchet, en passant par la distribution et l'utilisation.

Dans le cas d'un réfrigérateur, par exemple, il ne suffit pas que l'appareil soit peu gourmand en énergie (60% en moins qu'un réfrigérateur moyen) pour obtenir l'Ecolabel, il faut en outre qu'il garantisse un niveau élevé de performance, que les niveaux sonores soient réduits, que l'utilisation de substances contribuant au réchauffement planétaire ou à l'appauvrissement de la couche d'ozone soit réduite au minimum, que le produit puisse être facilement démonté et recyclé et que la disponibilité des pièces de rechange soit garantie pendant douze ans après l'arrêt de la production.

Seuls les produits appartenant aux catégories pour lesquelles des critères écologiques ont été définis peuvent recevoir l'Ecolabel. Un producteur ne pourrait par exemple pas obtenir d'Ecolabel européen pour des pneus ou des jouets à l'heure actuelle.



POURQUOI CHOISIR DES PRODUITS PORTANT L'ECOLABEL EUROPÉEN ?

- le label n'est attribué qu'à quelques uns des produits les plus écologiques disponibles sur le marché
- le label garantit que le produit a subi des tests sévères assurant sa performance environnementale et sa qualité
- il garantit que l'impact environnemental du produit a été diminué depuis la production jusqu'à son élimination à l'état de déchet
- il fournit des informations fiables pour vous aider dans vos achats
- il est facile à identifier, ce qui facilite votre choix
- il est garanti par un organisme officiel et indépendant
- il est soutenu par des organisations de consommateurs et de défense de l'environnement, partout en Europe

Produits disponibles En pratique

Environ 400 produits, appartenant à 21 catégories et impliquant près de 200 producteurs sont actuellement disponibles en Europe.

1. les revêtements pour sol durs (carrelages, carreaux de céramique...)
2. les produits textiles : vêtements et accessoires (mouchoirs, foulards, sacs, cabas, sacs à dos, ceintures), linge de lit et textiles d'intérieur
3. les amendements pour sols
4. les détergents pour lave-vaisselle
5. le papier à copier et papier graphique
6. les produits en papier absorbant (papier WC, essuie-tout...)
7. les réfrigérateurs
8. les peintures et vernis intérieurs
9. les détergents pour la vaisselle à la main
10. les lave-vaisselle
11. les chaussures
12. les nettoyeurs tous usages
13. les détergents textiles
14. les ampoules électriques
15. les matelas
16. les télévisions
17. les ordinateurs portables
18. les ordinateurs personnels
19. les lave-linge
20. les aspirateurs
21. les lieux d'hébergement touristique

En ce qui concerne les cinq dernières catégories, il n'existe pas encore de produit labellisé : inutile donc de vous mettre à la recherche de la Fleur sur un ordinateur ou un aspirateur !

Que signifie concrètement l'Ecolabel sur un produit ? Réponse avec quelques-unes des catégories de produits disponibles en Belgique:



Peintures et vernis d'intérieur

- ▶ La quantité de pigment blanc est réduite

tout en continuant à garantir un recouvrement suffisant

- ▶ Les pigments sont produits selon des critères écologiques rigoureux
- ▶ Le produit libère moins de solvants qu'un produit classique
- ▶ Le produit ne contient pas de métaux lourds ni de substances toxiques ou cancérogènes



Habillement, linge de lit et textiles d'intérieur

- ▶ L'emploi des substances nocives pour le milieu aquatique et pour

l'atmosphère a été limité lors de la production des fibres

- ▶ Le risque de réactions allergiques est réduit
- ▶ Le produit ne rétrécit pas plus que les produits classiques et présente la même résistance des couleurs pour le lavage, le frottement au séchage et l'exposition à la lumière



Produits en papier absorbant/ Papier à copier et papier graphique

- ▶ Le produit a été fabriqué en utilisant des fibres recyclées
- ▶ Les fibres vierges proviennent des forêts exploitées suivant les principes de la gestion durable
- ▶ Les émissions de soufre et de CO2 dans l'atmosphère, ainsi que la pollution de l'eau, ont été limitées lors de la production

Ecolabel européen et écolabels nationaux

Plusieurs de nos voisins, au contraire de la Belgique, ont adopté un écolabel national avant la création de l'Ecolabel européen : la Hollande (1992), la France (1991), l'Allemagne (1977), les pays nordiques (1989)...



Dans notre pays, nous rencontrons surtout deux de ces écolabels nationaux : l'Ange Bleu allemand et le cygne Nordique (Danemark, Norvège, Suède, Finlande, Islande), notamment sur le papier recyclé.

Devant cette prolifération d'écolabels nationaux, l'Europe a instauré l'Ecolabel européen afin de les remplacer progressivement par un Ecolabel unique. C'est pourtant l'inverse qui s'est produit puisque d'autres écolabels sont apparus entre-temps. Cela est dû notamment à la lenteur de la mise en route de l'Ecolabel européen, à la difficulté de se mettre d'accord sur les critères d'octroi pour l'Ecolabel et au succès de certains labels nationaux, mieux adaptés aux situations locales.



Aujourd'hui la politique est plutôt d'obtenir une bonne coordination entre les écolabels nationaux et l'Ecolabel européen. Pour le consommateur, cela signifie aussi devoir connaître la signification de plus de labels pour pouvoir faire des choix plus respectueux de l'environnement.



Ces différents écolabels ont une série de points communs : la démarche est volontaire, ils sont basés sur une analyse du cycle de vie du

produit, les critères sont revus régulièrement afin de tenir compte des évolutions technologiques, ils sont validés par une autorité publique, ce sont les producteurs qui paient pour obtenir le label...



Cela revient aussi à dire que le producteur doit être particulièrement motivé pour se lancer dans le processus d'écolabellisation puisque cela lui prend du temps, lui coûte de l'argent, qu'il doit recommencer le processus périodiquement et que s'il veut faire labelliser plusieurs produits, il doit introduire plusieurs dossiers...



Dans le cas de l'Ecolabel européen, les contraintes pour l'obtenir peuvent paraître démesurées dans la mesure où l'Ecolabel est peu connu et que le bénéfice pour le producteur n'est pas évident à percevoir.

Par rapport aux écolabels nationaux, l'Ecolabel européen présente pourtant plusieurs avantages :

- ▶ le même label a la même signification partout en Europe, pour le consommateur cela constitue un signe facile à reconnaître
- ▶ les producteurs doivent faire une seule fois la démarche pour faire reconnaître leurs produits comme étant écologiques
- ▶ alors que les labels nationaux peuvent discriminer les produits étrangers, l'Ecolabel européen vise, au contraire, à supprimer les entraves non tarifaires au commerce.
- ▶ c'est le seul label qui couvre des produits qui traversent les frontières de l'Europe. L'aire de diffusion de l'Ecolabel s'étend aux 25 Etats membres de l'Union européenne et, au-delà, à l'Islande, le Lichtenstein et la Norvège (les trois pays signataires de l'Entente économique européenne - EEE).

▶ les producteurs ne faisant pas partie de l'Union Européenne ont la possibilité de participer directement au label écologique : ils peuvent demander directement l'attribution du label auprès de l'autorité compétente de n'importe quel Etat membre de l'UE dans lequel le produit est ou sera mis sur le marché.

A vous de jouer !

4 consommateurs européens sur 5 disent vouloir acheter des produits qui soient plus respectueux de l'environnement... à condition que ce soit contrôlé par un organisme indépendant. L'Ecolabel européen offre la possibilité d'identifier facilement ces produits de qualité respectueux de l'environnement.

Maintenant que vous connaissez l'existence de l'Ecolabel et les garanties que celui vous offre, il vous reste à ouvrir l'œil et à essayer les produits écolabellisés !

La participation du consommateur est essentielle pour contribuer au succès du système et encourager les producteurs à se lancer dans l'aventure de l'Ecolabel !



❖ En Belgique, une trentaine de produits ecolabellisés sont disponibles, en voici quelques uns :

DISTRIBUTION	CATÉGORIE	PRODUCTEUR	PRODUIT (MARQUE)	FORME	PRIX (1)
Delhaize, quelques magasins Di	détergents	Dalli Benelux	Klok Eco tablettes lave-vaisselle	44 comprimés	6,79 €
	détergents	Dalli Benelux	Klok Eco détergent	500 ml.	1,79 €
Delhaize, quelques magasins Di	papiers absorbants	Cartiera Lucchese SPA	Ecolucart papier toilette	4 rouleaux	2,19 €
			Ecolucart papier toilette	2 rouleaux	1,89 €
Colruyt	papiers absorbants	Metsae Tissue	Econom papier ménage	8 rouleaux	3,82 €
			Lisa Green papier ménage	8 rouleaux	3,77 €
			Fresh (ex-Jempy) papier ménage	4 rouleaux	1,04 €
			Econom papier toilette	12 rouleaux	1,34 €
			Lisa Green papier toilette	12 rouleaux	2,49 €
			Fresh (ex-Jempy) papier toilette	6 rouleaux	1,38 €
Cora	produits textiles	Influx	Serviette	50x100cm	6 €
			Serviette de bain	100x150cm	19,8 €
			Serviette de douche	68x140cm	12 €
			Gant de toilette	15x21 cm	3 €
Plan-it (Leroy Merlin), Brico, plusieurs indépendents	peintures et vernis d'intérieur	V33	Vitrificateur	0,75 L en 4 couleurs	22 €
			protection intense	2,5 L en 4 couleurs	64,50 €
Magasins de peintures spécialisés	peintures et vernis d'intérieur	Libert Paints	Romacryl Plafond	5 L.	56,19 €
				10 L.	108,42 €
Mr Bricolage, Superbois, Plan-it (Leroy Merlin)	amendements pour sols et milieux de culture	Norland SA	Plantamix	45 L.	1,79 €
3Suisse	produits textiles	Descamps Dépt BERA Industrie, ITC, Joseph Hacot	Linge de lit TERTIO 100% coton	drap housse blanc 80x190	5,90 €
				drap housse blanc 160x200	21,90 €
				housse de couette unie 240 x 220	42,90 €
				Taie d'oreiller bicolore	10,90 €
Prémaman et Anvarex	Produits textiles	Aaron	Sabine protecteur Matelas	90 x 200 cm	
Makro, Electrocash, Mediamarkt, ...	Réfrigérateurs	LG Electronics	LG Fridge Freezer	GR - 171 - GU	299 €
Igepa, Papyrus, Antalis et GPG papier	Papier pour photocopies & papier graphique	Dalum Papier A/S	Cyclus Envelope, Cyclus Office, Cyclus Offset & Cyclus Print	500 feuilles	-

(1) PRIX INDICATIF

GAGNEZ UN SÉJOUR VERT EN NORVÈGE !

Participez du 13 octobre au 30 novembre 2004 au concours sur le site www.ecolabel.be et testez les plaisirs du tourisme écologique en grandeur nature.



Où vous informer ?

- www.ecolabel.be le site officiel belge consacré à l'Ecolabel vous donne toutes les informations utiles sur l'Ecolabel.
- Participez au Forum consacré à l'Ecolabel sur notre site www.ecoconso.be. Vous pouvez y faire part de vos questions ou de vos expériences en matière de produits ecolabellisés. Parcourez également notre dossier, composé de fiches-conseil et de liens intéressants.
- Pour le consommateur, il importe que des produits portant l'Ecolabel soient disponibles dans ses magasins habituels, qu'il ait le choix, que les prix soient comparables aux produits non labellisés et qu'il ait la

garantie que le label soit fiable. Sur le site du CRIOC (www.crioc.be/ecolabel), vous trouverez une liste des produits disponibles en Belgique, avec les points de vente et des prix indicatifs. Vous pouvez aussi vous engager à faire votre premier achat de produits portant la Fleur !

► Si vous êtes enseignant ou animateur, une double malle pédagogique sur le thème du papier a été éditée à l'occasion de la campagne «Ecolabel» par le SPF Environnement. Elle est disponible en prêt dans tous les CRIE et au Réseau IDée (02 286 95 70, www.reseau-idee.be).

Dossier réalisé par le Réseau Eco-consommation dans le cadre de la «semaine de la Fleur», avec le soutien du programme européen LIFE et de la Région wallonne.

